



Bruxelles, le vendredi 22 juin 2012

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS**

ESPACE 27 SEPTEMBRE  
Boulevard Léopold II, 44  
6E635  
1000 Bruxelles

Avis n° 11

**MADAME FADILA LAANAN**

**MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA JEUNESSE**

Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 BRUXELLES

**OBJET:** renouvellement des autorisations d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire en qualité de radios d'école

Madame la Ministre,

Conformément au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, une demande de renouvellement doit être introduite avant le 1<sup>er</sup> juin. Les écoles concernées ont été prévenues par courrier le 7 mai.

Tous les dossiers rentrés ont reçu un avis positif rendu par le CSEM le 20 juin 2012.

Conformément à l'article 62 § 1<sup>er</sup> du Décret du 27 février 2003 2009 sur la radiodiffusion et à l'article 63 § 1<sup>er</sup> du Décret coordonné sur les services de médias audiovisuels du 26 mars qui prévoient que « *après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française peuvent être autorisés par le Gouvernement à organiser une radio d'école* ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Le Président**  
**Tanguy Roosen**

**Annexe:**

- Tableau des écoles ayant reçu un avis favorable.

## ANNEXE

	<b>Nom de l'établissement d'enseignement</b>	<b>Etat du dossier</b>	<b>Avis du Conseil</b>
1	Ecole d'enseignement spécial de la Communauté française, Le Trèfle, 7950 Chièvres	En ordre	Favorable
2	Athénée royal de Marchienne-au-Pont, 6030 Marchienne-au-Pont	En ordre	Favorable
3	Groupe scolaire fondamental Jehan Froissart, Rue de l'Athénée, 1, 6460 Chimay	En ordre	Favorable
4	Lycée Provincial Sciences et Technologie, Rue de la Station, 59, 7060 Soignies	En ordre	Favorable
5	Ecole libre Saint Martin, rue Saint Martin, 32 5380 Cortil-Wodon	En ordre	Favorable
6	Communauté scolaire libre Georges Cousot, Place Roi Albert 1er, 11 5500 Dinant	En ordre	Favorable
7	Institut Notre-Dame-St Joseph, rue des Neuf Courtils 21 6870 Saint-Hubert	En ordre	Favorable
8	Institut Saint-Jean-Baptiste, rue de Bruxelles 45 1300 Wavre	En ordre	Favorable
9	Ecole fondamentale "Les Monts", Rue de Longueville, 1, 6941 Tohogne	En ordre	Favorable
10	Institut Notre-Dame de Beauraing, 5570 Beauraing	En ordre	Favorable
11	Athénée Provincial Jean d'Avesnes, Avenue du gouverneur Cornez, 1, 7000 Mons	En ordre	Favorable
12	Athénée Maurice Destenay, Boulevard Saucy, 16, 4020 Liège	En ordre	Favorable
13	Ecole Saint-Joseph Sainte-Marie, rue Sainte-Marguerite 64 4000 Liège	En ordre	Favorable